

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N^{os} 5146 à 5155

présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 13

Supprimer les alinéas 157 et 158.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rien ne justifie que l'accord collectif porteur d'un plan de sauvegarde de l'emploi échappe au contrôle du juge judiciaire compétent pour apprécier la légalité de tout accord collectif.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	5146	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	5147	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	5148	de	M.	François ASENSI
Adt n°	5149	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	5150	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	5151	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	5152	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	5153	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	5154	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	5155	de	M.	André CHASSAIGNE